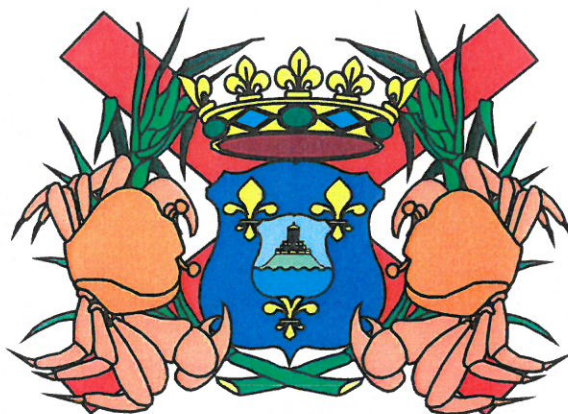


REGION & DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE MORNE-A-L'EAU



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

EXERCICE 2015

Séance du Conseil Municipal du 09 Avril 2015
Délibération n° 03-13-2015

I – LE CONTEXTE DU BUDGET 2015.....	4
A – Un contexte international peu prometteur	4
B – Un contexte national très décevant	4
C – Un contexte local alarmant	5
II – L’EVOLUTION DES FINANCES DE LA VILLE DE MORNE-A-L’EAU.....	7
A – L’évolution du Budget de la Ville (2012-2014).....	7
B – L’évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement	9
C – L’évolution de la dette	9
D – L’évolution de la fiscalité.....	10
III – LA NECESSITE DE L’ETABLISSEMENT D’UNE STRATEGIE BUDGETAIRE PRUDENTE	10
A – Maîtriser les contraintes imposées au coût de fonctionnement et de gestion.....	10
B – Achever les investissements engagés	10

Le débat d'orientation budgétaire est l'acte de naissance du cycle budgétaire annuel. Sa tenue est rendue obligatoire par l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 »

Ce débat est précieux pour la commune parce qu'il est **le reflet d'une démocratie vivante à travers l'information des élus sur l'évolution de la situation financière** de la collectivité d'une part, et par **l'occasion d'une discussion des grandes tendances du budget primitif**. C'est donc un instrument de gestion budgétaire qui s'inscrit dans une perspective pluriannuelle.

Selon une réponse ministérielle (Rép. min. n° 05825 : JO Sénat Q 2 sept. 1999, p. 2939), ce débat doit en effet *« se situer dans des délais tels que le maire, ou le président du conseil général ou régional, puisse tenir compte de ces orientations lors de l'élaboration du budget, mais suffisamment rapprochés du vote du budget pour que ces orientations ne se trouvent pas remises en cause par des événements ou évolutions récentes, apparues à l'approche du vote du budget »*.

Il n'est pas politiquement neutre ; il prévoit les moyens de mise en œuvre de la libre administration des collectivités territoriales autant qu'il soumet à la sagacité de chacun les choix opérés par l'équipe municipale pour accomplir le contrat proposé à la population.

Fidèle à ses engagements, la municipalité propose d'afficher trois axes principaux :

- **Maîtriser les dépenses au regard de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement.**
- **Poursuivre une stratégie d'investissement responsable en adoucissant l'intensité des dépenses.**
- **S'interdire d'avoir recours à l'augmentation de la pression fiscale malgré une conjoncture économique très défavorable.**

Ils ne sont pleinement intelligibles que si l'on garde présentes à l'esprit de trois considérations

- I) Le contexte du budget 2015
- II) L'évolution des finances de la ville
- III) La nécessité de l'établissement d'une stratégie budgétaire prudente

I – LE CONTEXTE DU BUDGET 2015

A – Un contexte international peu prometteur

L'économie mondiale poursuit sa croissance à un rythme globalement modéré mais extrêmement inégal. La prospérité semble vouloir tourner le dos à la zone euro pour s'installer sur un continent asiatique dynamique et contrasté qui joue un rôle de plus en plus déterminant dans l'équilibre de l'économie mondiale. Cette croissance soutenue de la Chine (+ 7,4 %) et de l'Inde (+ 5,7 %), s'accompagne d'un net progrès de l'économie américaine au cours de l'année 2014 (+ 3,1 %).

Pour ce qui est des pays émergents, ils apparaissent comme les principaux bénéficiaires d'une croissance qui s'élèverait à + 1 % par trimestre dès le premier trimestre 2015. (Note de conjoncture de l'INSEE Décembre 2014).

Quant à la zone euro, si l'on se réfère à la note conjoncturelle du 6 mars 2015 de la Banque de France il faut relever plusieurs tendances :

Selon Eurostat le PIB de la zone euro était en hausse de 0,3 % au 4^e trimestre, après 0,2 % au 3^e trimestre. Pour 2014, la croissance aura été de 0,9 % (deuxième estimation du 6 mars 2015).

Les prévisions de la Commission européenne ne sont plus si optimistes ; elles portent la croissance du PIB de 0,2 % au 4^e trimestre 2014 et de 0,3 % au 1^{er} trimestre 2015 (prévisions d'automne, 5 février 2015). Dans les estimations les plus généreuses, la croissance de la zone euro ne devrait pas excéder 1,1 % en 2015.

B – Un contexte national très décevant

Les collectivités territoriales subissent une importante baisse des dotations de l'Etat dans un climat de chômage chronique et de déclin continu.

Trois lois viennent former un corset étroit aux perspectives financières des collectivités territoriales :

La loi n° 2014-1653 du 29 décembre 2014 de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019.

La loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015

La loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014

La première fixe un « objectif d'évolution de la dépense publique locale » et confirme définitivement la baisse des dotations programmée jusqu'en 2017. Les deux autres exécutent le programme avec quelques maigres consolations.

Les dotations des collectivités territoriales feront l'objet d'une diminution massive de 3,67 milliards d'euros (contre 1,5 milliard d'euros pour 2014) en 2015. La loi de finances pour 2015

fixe ainsi le montant de la dotation globale de fonctionnement à 36,607 053 milliards d'euros pour 2015, soit une diminution de 8,88 % par rapport à 2014.

La baisse de la DGF s'élève à 2 071 millions d'euros (soit 56% de l'effort demandé aux collectivités territoriales). Cette diminution pèse pour 1 450 millions d'euros sur les communes et pour 621 millions d'euros sur les EPCI. « Elle représente 1,9 % des recettes réelles de fonctionnement des communes et 2 % de ces mêmes recettes pour les EPCI ». (Note d'information de la Direction générale des collectivités locales sous-direction des finances locales et de l'action économique relative aux LFI pour 2015 et LFR pour 2014 - principales dispositions concernant les collectivités locales en date du 31 janvier 2015).

Une mesure de consolation : la pérennisation du fonds de soutien aux communes pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Afin que les communes profitent dépenses liées à leur fréquentation par les touristes la taxe de séjour a été modernisée à travers un renforcement de l'efficacité du recouvrement et du contrôle auquel s'ajoute une simplification du régime d'exonération. Plusieurs aménagements techniques sont intervenus :

Un deuxième **report d'un an de l'entrée en vigueur de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels**. Alors que la révision des valeurs locatives des locaux professionnels et commerciaux devait s'appliquer à compter des impositions 2014, les valeurs locatives révisées devraient être intégrées dans les rôles d'imposition mis en recouvrement à compter de 2016.

Dans le droit fil du rapport de l'Inspection générale des finances pour évaluer les taxes à faibles rendement remis en février 2014, la loi de finances organise **la disparition de trois taxes à faible rendement** : ainsi sont abrogés à compter de 2015 la taxe de trottoirs, la taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines et la taxe « Grenelle II » sur le produit de la valorisation des terrains nus et des immeubles bâtis, lesquelles ont rapporté moins de 2 millions d'euros cumulés en 2012.

C – Un contexte local alarmant

La GUADELOUPE traverse une situation de chômage chronique qui pèse sur le climat social et sur l'action des collectivités territoriales. Selon pôle emploi, à la fin d'avril 2014, il y avait 74 304 demandeurs d'emploi inscrits toute catégorie.

13.3% des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi étaient âgés de -25ans, 62.9% de 25 à 49 ans et 23 % de 50 ans et plus.

Indice des prix à la consommation en Guadeloupe
Glissement annuel en %



Note de lecture : en janvier 2014, l'indice des prix (ensemble) a diminué de 0,5 % par rapport à janvier 2013.
Source : Insee, indice des prix à la consommation, Dirag 2014.

Le nombre des demandeurs d'emploi inscrits s'établissait à 74 304 toutes catégories confondues contre 71 649 en Avril 2013, soit une augmentation de 3.7%.

En outre les prix ont été à la hausse puisqu'ils ont augmenté de 0,8 % en décembre 2014, et de 0,6% sur une année.

En Février 2015 il y a 3418 demandeurs d'emploi habitant à MORNE-A-L'EAU inscrit à Pôle Emploi. 1873 d'entre eux bénéficient d'un « minima social » dont 1229 sont bénéficiaires du RSA. 143 de ces demandeurs ont moins de 26 ans. (Chiffres Pôle Emploi, Agence de MORNE-A-L'EAU).

II – L'EVOLUTION DES FINANCES DE LA VILLE DE MORNE-A-L'EAU

Une année après les élections municipales, l'effort d'investissement a été continu avec une volonté de prendre en charge une demande sociale extrêmement vivace.

De nombreux projets ont été lancés et l'administration s'est mise en ordre de bataille pour faire face aux retards importants observés s'agissant des subventions et des dotations notifiées par les partenaires institutionnels de la Commune.

En raison de la baisse des concours de l'Etat et de la dégradation continu du contexte national et local, les orientations budgétaires doivent se montrer plus prudentes. Cette prudence ne signifie pas qu'il faut tout arrêter, il convient d'agir différemment, d'autant que l'évolution du budget, de la dette et de la fiscalité n'est pas de nature à décourager la municipalité.

A – L'évolution du Budget de la Ville (2012-2014)

LES DEPENSES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
	2012		2013		2014	
	Prévision+DM	Consommation	Prévision+DM	Consommation	Prévision+DM	Consommation
011	4 612 912,59	4 187 538,36	4 739 431,09	4 678 808,87	2 953 220,00	2 952 492,86
65	3 049 785,13	2 968 557,90	3 070 420,00	3 065 731,53	1 678 224,00	1 476 244,62
66	376 980,21	313 025,72	385 000,00	314 043,77	327 290,16	316 772,95
67	374 095,64	328 700,78	300 240,27	189 045,11	532 605,00	459 883,33
012	13 412 629,02	13 378 219,32	14 309 185,01	14 299 613,15	15 010 961,00	15 000 220,30
	21 826 402,59	21 176 042,08	22 804 276,37	22 547 242,43	20 502 300,16	20 205 614,06

011 : Charges à caractère général // 65 : Autres charges courantes // 66 : Charges financières
67 : Charges exceptionnelles // 012 : Charges de personnel

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
	2012		2013		2014	
	Prévision+DM	Consommation	Prévision+DM	Consommation	Prévision+DM	Consommation
16	725 013,91	623 337,91	730 093,00	730 092,69	832 139,37	832 139,37
20	1 272 957,99	146 986,43	974 501,90	544 197,22	1 173 953,15	127 449,11
21	4 307 871,50	1 944 372,81	4 998 869,78	3 691 155,94	3 916 630,18	1 064 937,65
23	1 875 686,03	368 947,13	2 610 651,05	397 653,29	1 514 442,57	844 683,38
	8 181 529,43	3 083 644,28	9 314 115,73	5 363 099,14	7 437 165,27	2 869 209,51

16 : Emprunts et dettes assimilées // 20 : Immobilisations incorporelles // 21 : Immobilisations corporelles // 23 : immobilisations en cours

TOTAL GENERAL DES DEPENSES						
	2012		2013		2014	
	Prévision+DM	Consommation	Prévision+DM	Consommation	Prévision+DM	Consommation
	30 007 932,02	24 259 686,36	32 118 392,10	27 910 341,57	27 939 465,43	23 074 823,57

LES RECETTES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
	2012		2013		2014	
	Prévision+DM	Consommation	Prévision+DM	Consommation	Prévision+DM	Consommation
64	315 000,00	322 326,35	574 450,00	605 232,45	666 400,00	1 081 351,82
70	300 000,00	292 311,32	180 000,00	215 251,90	1 131 600,00	187 041,92
722	372 648,44	375 027,34	450 000,00	449 485,44	380 000,00	0,00
73	16 188 656,67	15 838 623,66	15 923 983,00	15 845 969,70	13 708 977,00	14 175 776,64
74	15 825 534,76	15 932 268,63	6 583 944,19	6 688 687,54	5 718 763,00	4 637 950,87
75	241 737,11	259 017,78	205 144,00	184 185,38	61 000,00	209 179,24
77	150 000,00	303 268,26	44 000,00	146 968,01	40 000,00	544 278,75
777	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 400,00
	33 393 576,98	33 322 843,34	23 961 521,19	24 135 780,42	21 706 740,00	20 841 979,24

64 : Charges de personnel // 70 : Produits des services du domaine et ventes diverses // 722 : Immobilisations corporelles

73 : Impôts et taxes // 74 : Dotations et participations // 75 : Autres produits de gestion courante // 77 : Produits exceptionnels

777 : Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
	2012		2013		2014	
	Prévision+DM	Consommation	Prévision+DM	Consommation	Prévision+DM	Consommation
10	767 616,00	508 577,89	1 371 942,38	1 372 587,53	847 000,00	773 631,49
13	2 237 151,00	1 026 342,88	3 485 723,32	804 243,62	5 178 567,92	1 090 965,46
16	2 000 000,00	2 000 082,62	1 300 000,00	1 300 075,74	0,00	66,10
	5 004 767,00	3 535 003,39	6 157 665,70	3 476 906,89	6 025 567,92	1 864 663,05

10 : Dotations, fonds divers et réserves // 13 : Subventions d'investissement // 16 : Emprunts et dettes assimilées

TOTAL GENERAL DES RECETTES						
	2012		2013		2014	
	Prévision+DM	Consommation	Prévision+DM	Consommation	Prévision+DM	Consommation
	38 398 343,98	36 857 846,73	30 119 186,89	27 612 687,31	27 732 307,92	22 706 642,29

B – L'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement

ANNEE	2012	2013	2014	2015
MONTANT	3 257 384 €	3 216 687 €	2 813 546	2 415 202

Perte de DGF : 398 344

C – L'évolution de la dette

EVOLUTION DU REMBOURSEMENT DE LA DETTE

BUDGET M14

année	2011	2012	2013	2014	2015
Capital	551 873,73 €	623 697,89 €	730 092,69 €	832 139,37 €	731 145,18 €
Intérêt	270 075,75 €	313 245,95 €	327 706,36 €	329 586,83 €	295 305,57 €
total	821 949,48 €	936 943,84 €	1 057 799,05 €	1 161 726,20 €	1 026 450,75 €

BUDGET M49

année	2011	2012	2013	2014	2015
Capital				23 763,71 €	24 330,25 €
Intérêt			395,00 €	14 080,03 €	13 513,49 €
total				39 857,74 €	37 843,74 €

BUDGET M14 & M49

année	2011	2012	2013	2014	2015
Capital	551 873,73 €	623 697,89 €	730 092,69 €	855 903,08 €	755 475,43 €
Intérêt	270 075,75 €	313 245,95 €	328 101,36 €	343 666,86 €	308 819,06 €
TOTAL	821 949,48 €	936 943,84 €	1 057 799,05 €	1 201 583,94 €	1 064 294,49 €

D – L'évolution de la fiscalité

L'EVOLUTION DE LA FISCALITE				
Libellés		2012	2013	2014
Taxe d'habitation	Taux %	27,96	27,19	15,97
	Base	10 221 000	10 771 000	11 591 000
	Produit	2 857 791	2 928 634	1 851 082
Taxe foncière batie	Taux%	38,41	37,35	37,27
	Base	7 912 000	8 306 000	8 773 000
	Produit	3 038 999	3 102 291	3 269 697
Taxe foncière non batie	Taux%	102,11	99,30	99,10
	Base	91000	91100	92 100
	Produit	92920	90 462	91 271
TOTAL		5 989 710	6 121 387	5 212 050

III – LA NECESSITE DE L'ETABLISSEMENT D'UNE STRATEGIE BUDGETAIRE PRUDENTE

A – Maîtriser les contraintes imposées au coût de fonctionnement et de gestion

La baisse de la dotation globale de fonctionnement entraîne une diminution de l'investissement et des coûts de fonctionnement.

Si la prise en considération de l'avancement du personnel induit un coût approximatif de 200 000 euros, c'est avant tout la gestion de la section de fonctionnement qui doit amortir l'impact de la baisse des concours de l'Etat. Recruter moins et travailler différemment, c'est répondre par des procédés de gestion à des problématiques financières.

Réduire les dépenses de téléphone par une mise en concurrence des opérateurs et une optimisation de la flotte.

Optimiser les dépenses liées à la gestion bureautique (photocopies, papiers...) et à la consommation d'énergie.

Ces petites astuces ne font que compléter les grandes tendances qui avaient prévalu les années précédentes.

B – Achever les investissements engagés

Certaines opérations seront terminées en cours d'années :

- La réhabilitation du marché aux vivres
- La mise en place de la WIFI dans la ville
- La mise aux normes des écoles
- La mise en place de l'agenda 21
- Le panneautage
- Le PLU

D'autres opérations largement entamées devront se poursuivre

- La réparation de l'église
- Les travaux routiers
- Le centre Cheik Anta Diop
- La rénovation de la Bibliothèque
- La mise aux normes du système informatique
- L'aménagement des cimetières
- L'aménagement des sentiers
- La réhabilitation de la décharge
- Construction de la maison des sports et de l'animation locale
- RHI de cocoyer
- Voire communale et réseaux divers
- Revalorisation du centre bourg
- Batiments administratifs
- Cimetière
- Aménagements